

Rapport d'activités 2015

Sécurité

Identité

Asile et
migration

Elections

Avant-propos

Cher lecteur,

En 2015, deux phénomènes marquants occupent le devant de l'actualité européenne et mondiale : la montée du radicalisme et la crise migratoire. Ces deux phénomènes sont au centre des activités du SPF intérieur et ont mobilisé tous ses collaborateurs.

Nous sommes particulièrement éprouvés par la récente vague d'attentats terroristes. Mais nos sociétés ont décidé de rester fortes. Fortes, car nous pouvons compter sur des services de secours, de sécurité et de renseignement agissant avec un grand professionnalisme. Je tiens à les remercier chaleureusement de leur dévouement et à leur rendre hommage pour leur courage.

2015 a aussi été l'année de la crise migratoire vers l'Europe. La direction générale de l'Office des étrangers, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides et le Conseil du contentieux des étrangers, principales instances concernées par cette problématique, ne ménagent pas leurs efforts afin d'apporter une réponse juste et humaine aux demandes de protection. A cet égard, j'ai fortement apprécié l'élan de solidarité des agents de l'ensemble des SPF et des autres institutions fédérales venus prêter main forte à leurs collègues des services d'asile du SPF intérieur. C'est un bel exemple de collégialité et je remercie sincèrement les collègues présidents.

D'autres projets à portée sociétale ont également pu aboutir en 2015 : la première phase de la réforme de la Sécurité civile (mise en place des nouvelles zones de secours, harmonisation des formations et du matériel, délivrance de kidsID pour les enfants belges résidant à l'étranger (en partenariat avec le SPF Affaires étrangères), ... D'autres ont vu le jour en 2015 et se

poursuivent en 2016 : la mise en place du PNR (Passenger Name Record), la modernisation du Registre national ainsi que des moyens d'alerte de la population, la réforme de la Protection civile, ...

Par ailleurs, toujours soucieuse de participer au développement durable de notre planète, je suis heureuse d'annoncer que notre SPF a remporté le label EMAS, la norme européenne pour une organisation durable.

Je m'engage à porter encore et toujours le SPF Intérieur vers une organisation qui privilégie la modernité et l'ouverture, la cohésion et l'unité, le tout dans un environnement où des valeurs comme la tolérance et la diversité ont leur place.

Je vous réaffirme, au nom de tous mes collègues, notre engagement à servir notre société avec loyauté, impartialité et intégrité ainsi que notre volonté d'offrir aux citoyens une qualité de vie réelle et visible.

Isabelle Mazzara
Présidente du Comité de direction
SPF Intérieur



© Ivan Put

Colophon

Editeur responsable : SPF Intérieur, rue de Louvain 1, 1000 Bruxelles.
Présentation et mise en page : Cellule centrale d'Information et de Communication, SPF Intérieur.
Traduction : Service de traduction, SPF Intérieur.

Faits marquants

Crise de l'asile : une réaction rapide en Belgique

2015 a été marquée par une augmentation considérable du nombre de demandes d'asile en Belgique, comme partout en Europe. Les instances d'asile ont remarquablement fait face à ce phénomène. Elles ont garanti une protection internationale à de nombreux réfugiés et ce, grâce à un renforcement en personnel mais aussi grâce à leur professionnalisme et à la grande flexibilité de leurs agents qui ont, par exemple, accepté de travailler le week-end.

[Lire plus page 25](#)



La Protection civile se mobilise pour créer des places d'accueil

De très nombreux volontaires de la Protection civile se sont mobilisés afin de créer de nouvelles places et ainsi garantir une place d'accueil pour les demandeurs d'asile. En collaboration avec la Défense, les volontaires de la Protection civile ont monté des tentes dans les différents centres d'accueil et installé des campements d'accueil d'urgence à Jalhay, Theux et Amel.

[Lire plus page 14](#)

Initiatives dans le cadre de la prévention du radicalisme

Plusieurs initiatives ont été prises visant à mieux soutenir les autorités locales dans le cadre de la prévention du radicalisme. C'est ainsi qu'un soutien a été apporté à 15 villes et communes pour développer des projets de prévention. Une équipe d'intervention mobile offrant plus de soutien opérationnel aux autorités locales a également été mise sur pied. Des outils de formation et de sensibilisation ont été développés à destination des jeunes susceptibles de se radicaliser et de leurs proches.

[Lire plus page 18](#)

Une communication de crise efficace

En situation d'urgence, une bonne communication est cruciale. Un citoyen correctement informé peut (ré)agir de manière adéquate. Le numéro d'information 1771 et les médias sociaux ont d'ailleurs démontré leur nécessité lors des récentes attaques terroristes.

[Lire plus page 10](#)



© Centre de Crise

Le Fonds Jo Vanhecke encourage la sécurité au football et les projets de société

Afin de rendre hommage à notre collègue Jo Vanhecke, ancien directeur de la Cellule football mais surtout expert internationalement reconnu, le SPF a souhaité ériger un Fonds éponyme.

Ce Fonds soutient des projets qui renforcent la sécurité dans le monde du football, mais aussi prônent les valeurs de respect, égalité, tolérance et fairplay, valeurs chères à notre collègue disparu...

[Lire plus page 21](#)



Missions fédérales des gouverneurs

En tant que commissaires de gouvernement du Gouvernement fédéral, les gouverneurs sont en charge de la sécurité civile et de la planification d'urgence, de la sécurité policière, de l'ordre public, de la tutelle sur le fonctionnement de la police locale et les services d'incendie, de l'application de la législation sur les armes, du traitement des dossiers en matière de calamité, de l'organisation des élections, ...

360 agents du SPF Intérieur sont mis à disposition des services fédéraux des gouverneurs et du Haut Fonctionnaire (pour la Région de Bruxelles-Capitale) afin de mener à bien toutes ces tâches.

Obtention du label environnemental EMAS

En 2015, le SPF Intérieur a obtenu le label EMAS.

EMAS est un outil d'audit et de management qui découle d'une norme européenne. Il permet une gestion quotidienne des activités respectueuses de l'environnement, tout en réduisant de manière continue l'empreinte écologique de l'organisation.

[Lire plus page 30](#)

La Cellule des Fonds européens AMIF/ISF

L'Union européenne finance un large éventail de projets et de programmes qui couvrent des domaines variés, comme le développement régional, l'emploi, la sécurité et l'asile. Les Etats membres introduisent pour chaque domaine un programme national avec des projets qui soutiennent les priorités et valeurs européennes. Le SPF Intérieur a été désigné comme autorité responsable pour la gestion de deux fonds :

- le Fonds AMIF (Asylum, Migration and Integration Fund) : ce fonds contribue à la gestion efficace des flux migratoires et ;
- le Fonds ISF (Internal Security Fund) : ce fonds vise à contribuer à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union à travers un soutien à la politique commune des visas et à la gestion des frontières extérieures d'une part ; et la prévention et la lutte contre la criminalité et le terrorisme, la coopération et le capacity building entre les autorités compétentes en matière de sécurité d'autre part.

Pour ce faire, le SPF Intérieur a mis sur pied la Cellule des Fonds européens. Cette cellule assure la gestion et le contrôle quotidien de ces deux fonds, soutient les autorités et partenaires concernant la rédaction des appels à projets et le suivi des projets. Elle veille également à ce que les projets atteignent les objectifs et priorités approuvés au niveau national et européen.

Chiffres marquants

Numéro d'information 1771 : 23.491 appels après les attentats de Paris

Le 21 novembre 2015, le numéro d'information 1771 a été ouvert en vue de répondre très rapidement aux nombreuses questions posées par les citoyens, tant sur les mesures générales prises dans le cadre du relèvement du niveau de la menace, que pour des messages et des inquiétudes plus personnelles. En 25 jours, ce sont plus de 23.000 appels qui ont été traités, avec des pics pouvant aller jusqu'à 3.300 appels par heure.

[Lire plus page 10](#)

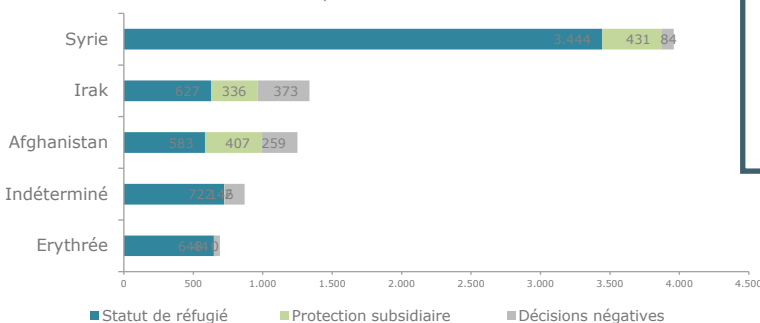


Asile : augmentation du taux de reconnaissance pour les réfugiés

En 2015, le taux de reconnaissance est de 60,7 % des décisions prises par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). En 2014, il était de 46,8 % et en 2013 de 29,4 %.

En chiffres absolus, cela représente 8.122 décisions pour 10.783 personnes (principalement des ressortissants syriens, afghans et irakiens).

[Lire plus page 25](#)



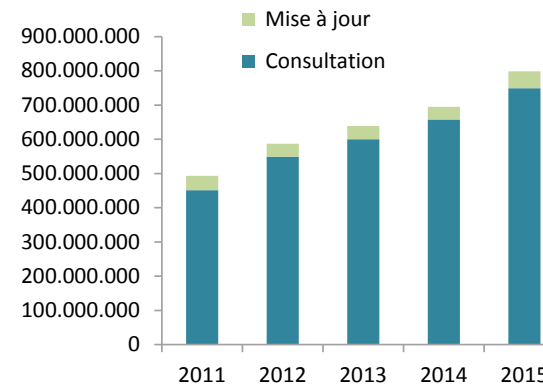
Centre de secours 112/100

Les centres de secours 112/100 peuvent être joints en permanence pour obtenir de l'aide en cas d'urgence. L'ensemble des centres de secours de Belgique ont totalisé plus de 2.750.000 appels en 2015.

La modernisation de ces centres constitue une étape importante dans l'élaboration d'une base de données commune et d'un échange efficace de ces données. Cette base de données répertorie des données cartographiques, téléphoniques, ainsi que les moyens disponibles pour tous les centres 112/100.

[Lire plus page 17](#)

2.757.722 appels



Registre national : 798.752.271 transactions

Le nombre de consultations du Registre national et ses mises à jour augmentent chaque année. En 2015, nous avons enregistré 798.752.271 transactions, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2014.

La modernisation du Registre national est une priorité pour le SPF intérieur qui souhaite améliorer son accessibilité, sa convivialité, sa performance, sa continuité et sa sécurité et ce, dans l'intérêt de tous ses utilisateurs.

[Lire plus page 23](#)

1,3 million d'euros investis dans du matériel CBRN spécialisé

En 2015, un montant total d'1,3 million d'euros a été consacré à l'achat de matériel de lutte contre les incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Grâce à ce nouveau matériel, la Protection civile peut offrir un soutien spécialisé aux zones de secours et à la police.

[Lire plus page 14](#)

24 exercices dans le cadre de la planification d'urgence et la gestion de crise

Les exercices testent les réflexes, les stratégies et les outils de crise. Axés sur les thématiques variées et actuelles (coupure électrique, risques nucléaires et chimiques, cyber-terrorisme...), ces exercices permettent d'améliorer les procédures et plans d'urgence. Ils renforcent donc la sécurité de tous.

[Lire plus page 11](#)

Près de 1.500 évaluations réalisées par l'OCAM

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a réalisé près de 1.500 évaluations de la menace en 2015, soit une augmentation de 40% par rapport à 2014 et de 43 % par rapport à 2013.

[Lire plus page 8](#)

Sécurité

Le SPF Intérieur a un rôle important à jouer en matière de sécurité des citoyens et ce, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires aux niveaux national (la police fédérale et la justice), local (les communes, les provinces, la police locale, les entités fédérées) et européen.

La sécurité doit être ici comprise au sens large : gestion de crise, élaboration et tests des plans d'urgence, protection des citoyens lors d'accidents et de catastrophes, développement d'actions de prévention et d'une politique de sécurité.

Gestion de crise

Analyse de la menace et mesures de sécurité

L'OCAM évalue le niveau de menace pour l'ensemble de la Belgique. Chaque évaluation précise le niveau de menace sur la base d'une description de la gravité et de la probabilité du danger ou de la menace. Voici les différents niveaux de menace :

- niveau 1 (faible) : pas de menace ;
- niveau 2 (moyen) : menace peu vraisemblable ;
- niveau 3 (grave) : menace possible et vraisemblable ;
- niveau 4 (très grave) : menace sérieuse et imminente.

De plus, la police fédérale fournit une évaluation quant à l'ordre public.

Sur la base de ces évaluations, le Centre de Crise coordonne les actions des autorités et des services de sécurité concernés afin de déterminer les mesures de protection et de sécurité des citoyens et des institutions.

Renforcement du rôle de l'OCAM

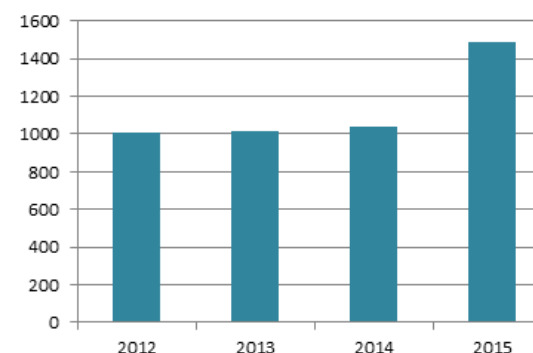
Au lendemain de l'opération de Verviers du 15 janvier 2015, le Gouvernement a pris de nombreuses mesures destinées à lutter contre le radicalisme et le terrorisme. L'OCAM est impliqué dans la mise en œuvre de plusieurs d'entre elles : son rôle de coordinateur administratif dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme s'en trouve élargi.

Avant le 15 janvier 2015, l'OCAM était essentiellement chargé de la rédaction d'évaluations ponctuelles et stratégiques. Il est désormais compétent pour la préparation de décisions administratives à portée individuelle. Dans ce cadre, c'est l'OCAM qui lance la procédure de retrait de cartes d'identité et de passeports pour les candidats au djihad. Des critères précis ont été élaborés en concertation avec les services partenaires de l'OCAM et l'autorité judiciaire. La décision finale incombe respectivement aux ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

L'OCAM voit également son rôle de coordinateur et de facilitateur de la circulation de l'information entre services de sécurité consolidé, via son travail d'actualisation du plan radicalisme et son implication dans l'échange d'informations et le suivi des Foreign Terrorist Fighters (FTF) en provenance de Belgique. Dans ce cadre, un travail considérable a été entamé pour structurer les informations relatives aux FTF et les mettre à disposition des services partenaires en leur fournissant également une évaluation individualisée par FTF. L'objectif est de permettre un suivi individualisé au niveau local.

Comme le montre le graphique suivant, le nombre d'évaluations réalisées en 2015 a fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

Evaluations de la menace réalisées



Améliorer la gestion de crise par une meilleure collaboration : nouveau portail de sécurité en ligne : ICMS

Quand une crise survient et que diverses autorités et instances doivent agir ensemble, il est essentiel que tous les partenaires concernés sur le terrain aient la même image de la situation et ce, même à distance. Afin de faciliter la gestion de crise, un marché public a été mené en 2015 pour disposer d'un portail digital de sécurité ou *Incident & Crisis Management System (ICMS)*.

Le Centre de Crise et ses partenaires mettent tout en œuvre pour opérationnaliser l'ICMS et le mettre à disposition de tous. Cette plate-forme sécurisée en ligne permettra également une meilleure gestion et un partage optimal des plans et procédures d'urgence, ainsi que des coordonnées des nombreux acteurs concernés par cette matière en Belgique.

Sécurité par secteur

En 2015, le Centre de Crise a veillé avec ses partenaires à la sécurité des infrastructures critiques. Cette tâche implique, entre autres, l'approbation d'une liste d'infrastructures critiques du secteur des télécommunications électroniques (qui sont identifiées par l'Institut belge des Services postaux et des Télécommunications) ou encore la réforme du cadre global de la sûreté du transport ferroviaire (en collaboration avec le SPF Mobilité).

Le Centre de Crise a également développé une « checklist » reprenant des conseils pratiques à l'attention des autorités sectorielles et exploitants d'infrastructures critiques. L'objectif est de garantir la sécurité du personnel, mais également la sécurité physique et informatique des infrastructures concernées.

Le *Early Warning System* a été utilisé à 13 reprises en 2015 pour informer des partenaires privés de menaces faisant suite aux attentats survenus en France, émanant d'anarchistes ou liées à la cybersécurité. Des échanges d'information avec des secteurs spécifiques ont eu lieu via d'autres canaux complémentaires, notamment dans le cadre de la cybersécurité.

Sécurité lors de grands événements

Qu'il s'agisse de manifestations, d'événements sportifs ou de rassemblements populaires, le Centre de Crise assure quotidiennement la coordination de la sécurité de grands événements qui pourraient avoir un impact sur l'ordre public et la sécurité de la population. Cela, en étroite collaboration avec l'ensemble des autorités et services compétents.

Les services fédéraux des gouverneurs soutiennent également les communes. Ainsi, le bureau de sécurité de la province de Hainaut a été impliqué et a soutenu les services de sécurité de la ville de Mons lors de grands événements dans le cadre de « Mons 2015, capitale culturelle » et d'autres activités de grande ampleur comme les festivités du Doudou.

Nouveaux centres de crise provinciaux

Le Centre de Crise provincial du Brabant flamand a déménagé de la caserne des pompiers de Louvain vers la maison provinciale. Outre le déménagement de matériel spécialisé, les membres du comité de coordination provincial se sont rapidement familiarisés avec le nouvel environnement de travail. Plusieurs visites et un exercice y ont contribué.

Un nouveau centre de crise provincial a également été inauguré au Limbourg. Il se trouve dorénavant dans la maison provinciale et offre une bonne logistique aux différentes disciplines de la gestion de crise.



Communication de crise efficace

- Numéro d'information 1771, site web et médias sociaux après les attentats de Paris

Le centre de crise dispose d'un « **Contact Center de crise** » activable dans l'heure lors de situation d'urgence. Il s'agit du numéro d'information 1771. Cette infrastructure est également mise à la disposition des bourgmestres et gouverneurs du pays dans leur mission de planification d'urgence et de gestion de crise.

Le **samedi 21 novembre 2015**, le numéro d'information 1771 a été ouvert afin de répondre aux questions qui ont fait suite au relèvement du niveau de menace terroriste et aux mesures de sécurité renforcées, tout particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale. En 25 jours d'activité, les collaborateurs du Contact Center ont reçu 23.491 appels, avec des pics allant jusqu'à 3.295 appels par heure.

Suite à la menace élevée en Belgique, le Centre de Crise a également informé la population via le site Internet www.centredecrise.be. Ce site a accueilli jusqu'à 143.000 visiteurs uniques par jour et des centaines de réponses ont pu être apportées via [Twitter](#) et [Facebook](#).

- Des équipes spécialisées : 7 activations de la Team D5

Le SPF Intérieur développe en la matière une approche moderne et pragmatique en mettant en place des équipes de collaborateurs spécialisés pour des missions spécifiques. Le Centre de Crise y contribue activement en coordonnant certaines initiatives (**Equipe d'appui Seveso, Team D5**) ou en participant activement à leur création (réseau des « Directeurs de poste de commandement opérationnel » ou encore des « Conseillers en substances dangereuses »). Des réseaux opérationnels (formations, échanges et exercices) sont également développés pour les autorités qui doivent gérer des situations d'urgence.

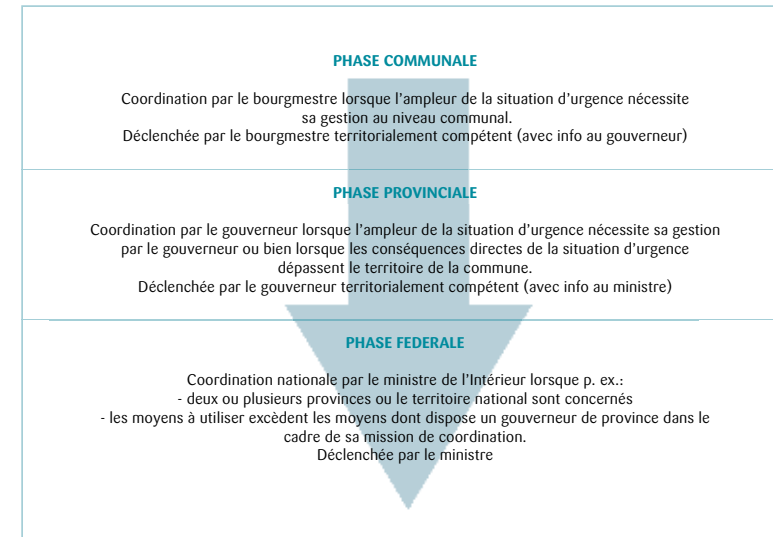


La **Team D5**, composée d'experts en communication de crise, participe sous la responsabilité de l'autorité compétente aux différentes missions de la Discipline 5 (alerter et informer la population). Elle aide les autorités confrontées à une situation d'urgence à organiser leur communication de crise.

En 2015, la Team D5 a soutenu différentes autorités à 7 reprises : fuite chimique suite à une collision entre des navires dans l'Escaut, bicentenaire de la bataille de Waterloo (voir encadré), accident de bus sur l'E40, incendie dans une entreprise alimentaire, naufrage d'un navire suite à une collision en mer du Nord, fuite d'une importante canalisation d'eau potable dans un centre-ville, élévation du niveau de la menace terroriste en Belgique.

BICENTENAIRE DE LA BATAILLE DE WATERLOO

Près de 300.000 visiteurs ont assisté aux commémorations entourant le bicentenaire de la bataille de Waterloo, dans le Brabant wallon. A cette occasion, une quinzaine de personnes de la Team D5 fédérale ont été déployées pour assurer le monitoring des réseaux sociaux, l'analyse des informations et les recommandations en matière de communication réactive.



Planification d'urgence

La gestion de situations d'urgence par les autorités est décrite dans des plans d'urgence, établis au niveau du bourgmestre, du gouverneur et du ministre. Ces plans permettent une utilisation rapide et coordonnée des moyens de secours disponibles. Des exercices réguliers débouchent sur l'amélioration des plans d'urgence et des procédures.

Création de plans d'urgence et d'intervention

Selon la nature de l'incident, c'est le niveau communal, provincial ou national qui est compétent pour coordonner les secours en situation d'urgence (voir schéma).

Dans les différentes provinces, des plans particuliers d'urgence et d'intervention (PPUI) ont été créés en 2015 : les PPUI accidents nucléaires pour SCK-CEN et Belgoproces (Anvers), PPUI entreprises Seveso (Flandre orientale), les PPUI « Panne électrique de grande ampleur » (Brabant wallon), ...

En Flandre occidentale, le plan général d'urgence et d'intervention (PGUI) mer du Nord a été finalisé. Il s'agit d'un plan pour l'ensemble des eaux territoriales. Comme sur terre, la coordination se fait au niveau opérationnel et au niveau politique. La gestion lors de la collision entre le méthanier Al Oraiq et le cargo Flinterstar au large de Zeebrugge le 6 octobre 2015 a démontré que le plan fonctionne.

Après l'incident avec le Flinterstar, le gouverneur de Flandre occidentale a enclenché la phase provinciale. En 2015, trois autres phases provinciales ont été enclenchées :

- le 17 juin, suite à un incendie dans la boulangerie industrielle Lantmannen à Londerzeel (Brabant flamand) ;
- le 18 août, lors d'une foire agricole (Luxembourg) ;
- le 7 septembre, suite à un incendie dans la société Clarebout Potatoes (Flandre occidentale).

A Bruxelles, il y a eu une préalerte lors du lock-down le 22 novembre 2015, mais aucune phase n'a été enclenchée.

S'exercer pour toujours s'améliorer

Les **exercices** testent les réflexes, les stratégies et les outils de crise. Axés sur des thématiques variées et actuelles (coupure électrique, risques nucléaires et chimiques, cyber-terrorisme,...), ces exercices permettent d'améliorer les procédures et plans d'urgence. Ils renforcent donc la sécurité de tous.

En octobre 2015, **un exercice pour les sites du SCK à Mol et de BelgoProcess à Dessel** a eu lieu. Cet exercice a réuni plus de 250 acteurs locaux et fédéraux, des services d'urgence et d'intervention ainsi que les

COLLABORATION AVEC LES MÉDIAS RÉGIONAUX À ANVERS

Le service de planification d'urgence des services fédéraux du gouverneur d'Anvers a conclu un accord de collaboration avec les chaînes de télévision régionales (ATV et RTV) et Radio 2-Antwerpen. Cette collaboration permet d'alerter plus rapidement les citoyens lors d'une situation d'urgence.

- Be-Alert : alerter la population

Le système Be-Alert vise à alerter rapidement et efficacement les citoyens en cas de situation d'urgence via différents moyens de communication, tels que les appels vocaux, les SMS, les médias sociaux, sans oublier le **réseau existant de sirènes**. Grâce au projet pilote **Be-Alert** lancé en mars 2014 et clôturé en décembre 2015, il a été possible de tirer des leçons utiles à l'élaboration du projet définitif prévu courant de 2016.



entreprises concernées. Ensemble, ils ont notamment agi face à une centaine d'étudiants de deux Hautes Ecoles qui simulaient une pression médiatique et citoyenne.



© Centre de Crise

En 2015, le Centre de Crise a également soutenu des partenaires sectoriels, comme la Banque nationale de Belgique, dans le cadre d'un exercice simulant des attaques terroristes. Il a par ailleurs apporté son appui à plusieurs communes et services fédéraux auprès des gouverneurs en exécutant des missions d'observation ou d'évaluation de leurs exercices.

Afin de soutenir les gouverneurs dans leurs missions en matière de plans particuliers d'urgence et d'intervention (PPUI) et d'exercices, le Centre de Crise a développé en 2015 une équipe de 8 agents spécialisés dans les risques d'accidents chimiques majeurs (dits Seveso). L'objectif est de renforcer l'échange d'expériences, le savoir-faire et la collaboration entre tous les acteurs concernés.

Dans les provinces, des exercices sont organisés : exercice catastrophe provincial à Malines avec les services de secours et les entreprises Seveso, exercice dans une entreprise Seveso « seuil haut » et exercice inondations en collaboration avec les services flamands en Flandre orientale, table d'exercice PRO-NAMEX à Namur, 2 exercices de planification d'urgence dans des entreprises Seveso liégeoises, exercice à Liège Airport, etc...

A l'occasion de l'inauguration du nouveau complexe intermodal Schuman, tous les acteurs bruxellois de la sécurité civile, les sociétés de transport ferroviaire et de métro, ainsi que les Institutions européennes ont travaillé ensemble, sous la coordination des services du Haut fonctionnaire, au développement d'une

planification d'urgence spécifique et à sa mise à l'essai. La mise en service du complexe et l'exercice multidisciplinaire qui le précède auront lieu en 2016.

Soutien des communes

Les services de planification d'urgence des gouverneurs soutiennent les communes dans l'élaboration de leurs plans généraux et spécifiques d'urgence et d'intervention, ainsi que lors de l'organisation d'exercices communaux de planification d'urgence.

Les bourgmestres de Flandre orientale peuvent conclure un accord de collaboration portant sur de l'aide en personnel et la mise à disposition d'infrastructure. Il existe 8 accords de ce type (entre communes au sein d'une même zone de police).

Dans le Limbourg, 37 des 44 communes se sont entraînées en 2015 dans le domaine de la planification d'urgence (exercices Seveso non compris), dans le cadre du projet « oefenrace » (« course d'entraînement ») du service de planification d'urgence et de secours, qui visite et guide intensément les communes.

PROGRAMME SPÉCIFIQUE RELATIF À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHOOZ

En 2015, les services du gouvernement provincial de Namur ont poursuivi, en collaboration avec le Centre de Crise, la mise en œuvre d'un programme spécifique d'information, de formation et d'entraînement destiné aux communes et services d'intervention proches de la centrale nucléaire de Chooz (France). Dans ce cadre, une journée de formation pour les intervenants s'est tenue à Beauraing le 11 décembre 2015.

Sécurité civile

La direction générale Sécurité civile assure le secours et la protection des citoyens et des biens en cas d'accidents, de calamités ou de catastrophes. Elle accompagne la mise en œuvre des zones de secours et l'exécution de la réforme de la Sécurité civile.

Sous sa direction, les unités opérationnelles de la Protection civile offrent 24h/24 et 7j/7 leur aide à la population et renforcent les zones de secours en leur

apportant un appui technique spécialisé lors d'incendies importants et de catastrophes.

Afin de garantir une intervention rapide et efficace, les centres d'appels 112/100 répondent en permanence aux appels urgents destinés aux services de secours.

La direction générale a également pour missions d'appuyer les zones de secours : application de la réglementation, centrale d'achats pour le matériel et les équipements de protection, développement des procédures opérationnelles et amélioration de la formation et de la sécurité des agents de terrain.

La Protection civile mobilisée sur tous les fronts

La Protection civile compte actuellement près de 450 professionnels et 650 volontaires. Ils travaillent dans 6 unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire.

■ Près de 4.000 interventions en 2015

La Protection civile a mené au total 3.885 interventions en 2015. Dans 20 % des cas, elles concernaient un problème de pollution.

Interventions en 2015

Nature	Nombre d'interventions	% van totaal
POLLUTION	772	19,87%
SIGNALISATION LORS D'ACCIDENT DE LA ROUTE	359	9,24%
AUTRES	349	8,98%
INCENDIE	329	8,47%
ACCIDENT DE LA ROUTE	324	8,34%
APPROVISIONNEMENT EN EAU	256	6,59%
TRANSPORT – TRAVAUX	228	5,87%
EXPOSITION - DEMONSTRATION - EXERCICE	202	5,20%
DEMANTELEMENT DE LABOS DE STUPEFIANTS OU DE PLANTATIONS DE CANNABIS	191	4,92%
HUMANITAIRE	168	4,32%
LOGISTIQUE	135	3,47%
RECHERCHES (pour le pouvoir judiciaire)	119	3,06%
INONDATION	70	1,80%
PLONGEUR	67	1,72%
ENVELOPPES ET COLIS SUSPECTS	65	1,67%
MISSIONS PREVENTIVES	51	1,31%
DESTRUCTION DE NIDS DE GUEPES	49	1,26%
EFFONDREMENT	42	1,08%
TEMPETE	37	0,95%
PRODUITS DANGEREUX (CBRN)	32	0,82%
ALERTE A LA BOMBE	23	0,59%
EXPLOSION	17	0,44%
TOTAL	3885	100,00%

Démantèlement de stupéfiants

En collaboration avec le parquet et la police, la Protection civile est intervenue près de 200 fois lors du [démantèlement de laboratoires de stupéfiants ou de plantations de cannabis](#).

Lors de ce type d'intervention, la Protection civile intervient afin d'éliminer le plus rapidement possible tout risque pour le voisinage et l'environnement et de garantir la sécurité des services de secours et de sécurité présents sur place. Pour ce faire, la Protection civile neutralise et détruit les plants de cannabis, les produits chimiques et les installations des laboratoires de drogue ou des plantations de cannabis, de sorte que la production de stupéfiants ne puisse pas se poursuivre. La Protection civile dispose à cet effet, entre autres, d'appareils de mesure permettant d'identifier les produits chimiques, ainsi que des fûts spéciaux pour leur transport. En outre, elle met à la disposition des services de secours et de sécurité, qui ont eux-mêmes besoin de se protéger, des tenues résistant aux acides et des bouteilles d'air comprimé. Une fois tous les produits chimiques neutralisés, la Protection civile transporte les installations et les produits chimiques dans une entreprise de traitement des déchets.

Enveloppes et colis suspects

En 2015, la Protection civile est intervenue à plus de 60 reprises lors de la découverte [d'enveloppes et de colis suspects](#).

Suite à un appel de la police, la Protection civile arrive sur place et réalise une analyse préliminaire, tant pour les aspects radiologiques que chimiques. Les lieux sont sécurisés. Elle assure ensuite, le plus rapidement possible, le transport du colis suspect vers un des laboratoires de la Défense (FOL/DLD) qui effectue les analyses au niveau de la détection chimique, biologique et radiologique ainsi qu'au niveau des explosifs. Si l'échantillon analysé entre dans la catégorie des risques biologiques, il est envoyé au Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CO-DA-CERVA), un établissement scientifique fédéral. L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) est prévenue si l'analyse préliminaire est positive pour les aspects radiologiques.



© IBZ

PLACES D'ACCUEIL POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

En 2015, à la demande du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, la Protection civile a mobilisé ses volontaires pour augmenter les capacités d'accueil des demandeurs d'asile.

En août, elle a été appelée en renfort pour déployer, en collaboration avec la Défense, des tentes supplémentaires dans les centres d'accueil du pays.

En septembre, Fedasil a pu compter sur son soutien pour installer des campements d'accueil d'urgence à Jalhay, Theux et Amel. Le matériel fait partie du programme [Emergency Temporary Shelter](#) (ETS) de B-FAST.

En octobre, 31 volontaires de la Protection civile ont participé à la création de 500 places supplémentaires dans le centre géré par la Croix-Rouge au WTC III à Bruxelles. Leur mission a consisté en l'installation et l'attribution de lits, la distribution de couvertures et de matériel sanitaire, ainsi qu'en un support logistique.

■ Renforcement des spécialités

Investissement dans du matériel CBRN

1,3 million d'euros a été investi dans du matériel CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire), ainsi que pour le recrutement de spécialistes en chimie.



Il s'agit principalement de matériel spécialisé, tels que des portiques, des balises de mesure à distance et des spectromètres qui détectent ou identifient un large éventail de substances dangereuses – des matières radioactives aux gaz de combat, en passant par d'autres produits chimiques toxiques – ainsi que des unités de décontamination pour personnes et véhicules. Ces équipements permettront de renforcer le soutien que la Protection civile apporte aux zones de secours et à la police en cas d'incidents CBRN.

Cet investissement constitue une première étape vers la création d'un pool CBRN à la Protection civile.

Le recrutement en 2016 de conseillers en substances dangereuses en constitue la prochaine étape.



© Bruno Bosilo

Convention relative au soutien des équipes canines de secours

Le 15 octobre 2015, la Sécurité civile a conclu une convention relative au soutien des équipes canines de secours avec la [Fondation Vicky et Alexis](#). Cette fondation a récolté des fonds pour financer l'achat de matériel permettant la création d'un site destiné à la formation des [équipes canines de secours](#), spécialisées dans la recherche de victimes de catastrophes, dans l'unité de la Protection civile de Crisnée. L'Ecole du Feu de la province de Liège y organisera ses formations pratiques en vue de l'obtention du certificat de maître-chien.

Parallèlement au centre de formation, la fondation finance également l'acquisition d'un drone muni d'une caméra thermique. Cette technologie avancée permettra à la Protection civile de gagner de précieuses minutes lors de la recherche de personnes disparues en facilitant la localisation des victimes.



© weim Corbisier



© IBZ

■ Collaboration internationale

Exercice catastrophe européen « inondations » à Anvers

Du 6 au 9 mars 2015, l'exercice catastrophe européen à grande échelle EUBelmodex15 s'est déroulé dans la région anversoise. Le scénario mettait en scène des inondations de grande ampleur qui avaient frappé la Belgique, les Pays-Bas et le Nord de la France. Pour faire face à ces circonstances exceptionnelles, les autorités belges ont demandé une aide européenne en renfort. Au total, 300 personnes, en provenance de 20 pays européens différents, ont participé à l'opération répartie sur 5 sites.

EUBelmodex était l'un des 3 exercices organisés dans différents pays sous la direction de la Sécurité civile belge dans le cadre du [Mécanisme de protection civile de l'Union](#).

Son objectif est double :

- préparer les différents modules d'interventions européens ([High capacity pumping](#), [Water purification](#) et [Chemical, biological, radiological and nuclear detection and sampling](#)) et les experts de coordination européens (EUCPT - European civil protection team) ;
- permettre à la Belgique d'améliorer encore de manière multidisciplinaire ses procédures opérationnelles pour accueillir et coordonner ces équipes.

Regardez le film sur [EUBelmodex](#).



© Province Anvers

USAR conserve son label des Nations Unies

En 2015, les équipiers USAR (Urban Search And Rescue) belges ont conservé leur label de qualité des Nations Unies lors d'un exercice au Danemark. Le 30 septembre 2015, une équipe [MUSAR](#) (Medium Urban Search and Rescue) belge composée de 44 personnes a pris le chemin du Danemark où, en compagnie d'une équipe locale, elle a relevé le défi de conserver la classification [INSARAG](#) qu'elle avait décrochée en 2010 pour intervenir sur le plan international. Cette classification INSARAG constitue un « label de qualité international » décerné par des experts des Nations Unies.



© IBZ

L'évaluation du module USAR a eu lieu au cours d'un exercice de 36 heures basé sur un scénario dynamique et réaliste reprenant le cycle complet d'un engagement sur le terrain (préparation, activation, mobilisation, déploiement, opération, démobilitation). Au final, les spécialistes de la Protection civile et des zones de secours qui composaient cette équipe USAR ont conservé le label INSARAG leur permettant d'intervenir hors de nos frontières dans le cadre de [B-FAST](#), le mécanisme intergouvernemental belge d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger.

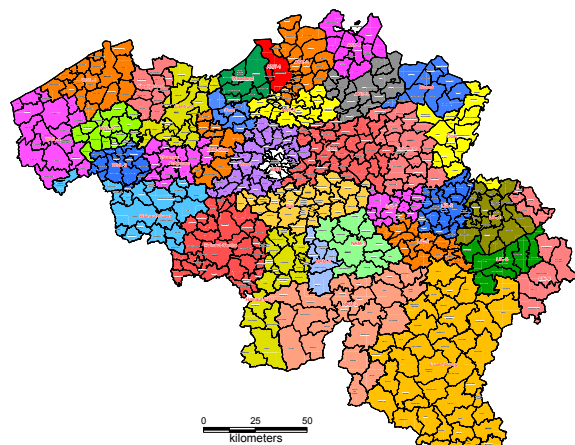


Réforme de la sécurité civile



La loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile encadre la réforme des services d'incendie.

En 2014, la Belgique comptait 250 services d'incendie regroupés en 34 pré-zones. C'était une étape intermédiaire dans la concrétisation de cette réforme. Le 1er janvier 2015, 28 de ces pré-zones sont devenues des zones de secours. Les autres ont procédé à ce transfert au cours de l'année 2015.



[Carte en grand format](#)

■ Accompagnement et soutien

Pour aider au mieux les (pré-)zones à mettre en œuvre les dispositions prévues par la réforme, la Sécurité civile leur a apporté en 2015 un soutien de diverses manières : interprétation de la réglementation, informations (notamment FAQ actualisé sur le site web de la Sécurité civile), réunions,... Tous les manuels, FAQ et autres informations utiles concernant les zones de secours peuvent être consultés sur le site web : www.protectioncivile.be/fr/content/reforme.

Les services fédéraux des gouverneurs ont soutenu avec succès la coordination entre les zones de secours et le contrôle de celles-ci.

■ Lancement de la Centrale de marchés

Dans le sillage de la création des zones de secours, une nouvelle structure a vu le jour en 2015 au sein de la Sécurité civile : la [Centrale de marchés](#).

Son objectif est d'éviter que chaque zone soit contrainte de lancer un marché pour l'achat de son matériel. Cela va permettre aux zones de secours de gagner du temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants. La Centrale de marchés présente également un autre avantage, à savoir l'harmonisation du

matériel dans les zones. Cela constitue un élément important lors, par exemple, des missions interzonales. Si le matériel des zones est compatible, le travail sur le terrain sera plus aisé et plus efficace.

La mise en place de cette nouvelle structure de fonctionnement s'est faite progressivement au cours de 2015. Trois groupes de travail de la Centrale de marchés ont déjà démarré pour aboutir à la rédaction de cahiers des charges pour des harnais de sécurité antichute, des auto-échelles de 30 m et des véhicules feux de forêt.



© Bruno Bosilo

■ Changements réglementaires

Certificat d'aptitude fédéral

Selon les besoins des zones et au moins une fois par an, le SPF Intérieur organise, via les Ecoles du Feu, des épreuves d'aptitude spécifiques pour les candidats aux fonctions de cadre de base (sapeur-pompier) ou de cadre supérieur (capitaine). 649 candidats ont réussi ces épreuves en 2015.

Examen médical préventif périodique

En 2015, les zones de secours ont été incitées à mettre en place un Examen Médical Préventif Périodique (PPMO) afin d'évaluer la condition physique des agents opérationnels des services d'incendie. L'aptitude physique du personnel opérationnel doit être évaluée tous les 2 ans sur la base des 3 éléments suivants : mesure de la pression artérielle, test de lutte contre les incendies, test de l'escalier.

En mars 2015, les premières formations « Train The Trainer » relatives à la mise en place de ce PPMO ont commencé. Deux représentants de chaque Ecole du Feu y ont été à chaque fois formés. Ils pourront ainsi à leur tour former d'autres responsables pour cet

examen. Le Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile a prévu un budget de 50.000 euros par école, pour soutenir l'achat du matériel nécessaire à cette formation.

Nouvel arrêté royal relatif aux formations

L'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux organise les nouvelles formations destinées au personnel opérationnel des zones de secours.

D'importantes modifications sont introduites par cette nouvelle réglementation, parmi celles-ci :

- de nouvelles dénominations pour les brevets ;
- l'augmentation des heures de formation pour les grades de sergent et de capitaine et la diminution de ces heures pour les grades de caporal et d'adjudant ;
- formation continue annuelle de minimum 24 heures tant pour le personnel professionnel que volontaire des services d'incendie ;
- possibilité d'auto-apprentissage (e-learning) pour la partie théorique d'un module de formation ;
- dispense pour les jeunes sapeurs-pompiers d'une partie des formations de leur brevet, pour autant qu'ils réussissent la nouvelle formation de cadet des services d'incendie.

En 2015, le Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile a rédigé de nouveaux cours pour les 8 formations destinées à l'obtention de brevets. Une première formation « Train The Trainer » relative à l'Incident Command System (ICS) a également été

organi-



sée en décembre au sein du Centre de formation du Brabant flamand (PIVO). Ce module de formation aide les responsables opérationnels d'une zone de secours dans la gestion des pompiers et dans la mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie lors d'incidents à grande échelle.

NOUVEAU « HALL D'INCENDIE » POUR LES EXERCICES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le 18 septembre 2015, un nouveau « hall d'incendie » a été inauguré sur le site du centre de formation provincial de Zedelgem (Flandre occidentale). Il est principalement destiné aux exercices de lutte contre l'incendie dans le cadre de la formation des pompiers. Le projet peut également être utile et riche en enseignements pour tous les services d'incendie du pays, les instituts scientifiques et les centres de connaissances.

Outre le bâtiment de formation, une zone d'exercice a été créée sur laquelle des conteneurs peuvent être placés pour permettre aux soldats du feu de s'entraîner aux tactiques et techniques dans des conditions de chaleurs extrêmes. Dans le cadre de la réforme, le « hall d'incendie » et la zone d'exercice seront ouverts aux autres provinces.



© Province de Flandre occidentale

Les centres de secours 112/100



Les centres de secours 112/100 peuvent être joints en permanence pour obtenir de l'aide en cas d'urgence. En 2015, l'ensemble des centres de secours 112/100 de Belgique ont reçu 2.757.722 appels d'urgence.

■ Nouvelles centrales téléphoniques

En 2015, les [centres de secours 112/100](#) du Luxembourg, du Limbourg et d'Anvers ont été équipés de nouvelles centrales téléphoniques. Leurs opérateurs utilisent dorénavant de nouveaux écrans plus grands avec une configuration plus conviviale. En 2016, les centres de secours 112/100 de Liège et de Hainaut seront aussi équipés de nouvelles centrales.

La modernisation des centres de secours 112/100 est une première étape pour évoluer vers une base de données commune à tous les centres de secours et

une gestion plus efficace de ces données. Cette base de données répertorie des données cartographiques, téléphoniques ainsi que les moyens disponibles pour tous les centres de secours 112/100.



© IBZ

■ Manuel belge de régulation pompier

Le premier « manuel belge de régulation pompier » destiné aux opérateurs des centres de secours 112/100 a été diffusé fin-2015. Son objectif est de servir d'outil pédagogique lors de la formation des nouveaux opérateurs et d'aide-mémoire quotidien pour la gestion de leurs appels.

Ce manuel répertorie les événements-types qui correspondent aux situations critiques sur le terrain. Il permet à l'opérateur de poser les bonnes questions en fonction de la situation, de donner les premières consignes de sécurité et, si nécessaire, de rappeler pour obtenir de plus amples renseignements en attendant l'arrivée des secours. Cet outil ne remplacera jamais l'expertise et le bon sens humain, mais il offre un fil rouge pour gérer au mieux les appels aux pompiers reçus dans les centres de secours 112/100.

Par ailleurs, le nouveau [manuel pompier](#) propose un lien vers le manuel de régulation médicale, afin de naviguer aisément de l'un à l'autre.



Politique de sécurité

Le SPF Intérieur est un acteur clé dans le cadre de la politique de prévention. En collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux, il développe des actions dans les domaines de la prévention de la radicalisation, du cambriolage et de l'incendie.

Prévention du radicalisme

■ Coordination du groupe de travail Prévention

Le groupe de travail Prévention est constitué des membres de la Taskforce Nationale, ainsi que des représentants des régions et de plusieurs grandes villes. Il doit notamment mettre en place un programme de déradicalisation et rédiger une liste intégrée de toutes les initiatives de prévention et de déradicalisation menées sur l'ensemble du territoire.

■ Soutien pour les projets dans les villes et communes

Deux millions d'euros ont été investis en 2015 pour le soutien des villes et communes en matière de prévention du radicalisme. Désormais, 15 communes - au lieu de 10 - bénéficient de ce soutien.

Plusieurs ASBL bénéficient de ce soutien dans leur action. A Bruxelles, l'ASBL BRAVVO dispense des formations sur le thème du radicalisme au personnel de prévention de la ville. A Liège, l'ASBL Dérive des frères Dardenne a réalisé « La chambre vide », documentaire qui raconte l'histoire du combat quotidien d'une mère qui a perdu son fils dans le conflit en Syrie. La ville d'Anvers travaille quant à elle avec l'ASBL « De Touter », qui accompagne familles et jeunes adultes confrontés à la radicalisation.

■ Equipe d'intervention mobile pour le soutien des autorités locales

Pour aboutir à une approche efficace du radicalisme, les autorités locales ont besoin d'un soutien sur mesure pour analyser, aborder et évaluer le phénomène. Les villes et communes ont de nombreuses questions relatives à la prévention, l'approche, la surveillance, les initiatives intégrales et intégrées, les accords de coopérations, la connaissance,... Le SPF tente d'apporter un soutien opérationnel à ces villes et communes, par la création d'une équipe mobile qui sera mise à leur disposition une fois formée.

L'équipe sera composée de 4 conseillers qui disposent d'expertise dans différents domaines. Pour cette équipe qui entrera en piste en 2016, l'accent sera mis sur l'analyse, le training, le coaching et l'évaluation.

■ Outils de formation Bounce : améliorer la résilience des jeunes

Une formation pour la prévention anticipée a été développée entre janvier 2013 et janvier 2015 via le projet STRESAVIORA (Strengthening Resilience Against Violent Radicalisation), financée par la Commission européenne et coordonnée par le SPF Intérieur. Le but est d'aider les jeunes (vulnérables) à améliorer leur résilience face aux influences radicales ainsi que d'en conscientiser leur environnement.

Le projet a abouti au développement de « Bounce Resilience Tools », un ensemble de 3 outils de formation et de sensibilisation mutuellement liés et complémentaires basés sur une étude scientifique et destinés aux jeunes confrontés aux idéologies et messages radicaux ainsi qu'à leur environnement social :

- BOUNCE young : formations de résilience pour les jeunes ;
- BOUNCE along : outils de sensibilisation pour les adultes et les travailleurs de première ligne ;



- BOUNCE up : outils train-the-trainer pour les intervenants de première ligne.

Ces outils sont disponibles gratuitement via le site web : www.bounce-resilience-tools.eu.

Le projet BOUNCE a été officiellement lancé en novembre 2015. Il durera jusqu'à fin 2017 et se focalisera sur trois objectifs principaux :

- large implémentation au niveau local des BOUNCE Resilience Tools déjà développés ;
- développement d'un réseau de formateurs résilience au sein des différents états membres de l'UE pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- enquête sur les effets de la formation résilience au moyen d'un système d'évaluation.

Prévention cambriolage : « 1 jour sans » reçoit un accueil favorable



583 initiatives ont été organisées par la police, les communes, les services de prévention, les gardiens de la paix, les écoles et les entrepreneurs dans toute la Belgique à l'occasion de l'action « 1 jour sans » (du 9 au 15 novembre 2015).

Les services fédéraux des gouverneurs ont également contribué à réduire le nombre élevé de cambriolages et ce, en travaillant en étroite concertation avec tous les services et autorités concernés ainsi qu'avec le citoyen. L'accent a été mis en 2015 sur la participation citoyenne, entre autres via les actions des partenariats locaux de prévention.

Un grand nombre de citoyens ont été sensibilisés à la prévention cambriolage grâce aux nombreuses initiatives et à l'enthousiasme des partenaires locaux. L'action a reçu un accueil favorable des médias et n'est pas passée inaperçue sur les médias sociaux : les pages Facebook ont reçu plus de 330.000 visiteurs et enregistré plus de 3.271 likes. Les films de promotion « 1 jours sans 2015 » et « 1 dag niet 2015 » ont été visionnés plus de 4.000 fois sur Youtube.



Plus de 100 nouveaux partenariats locaux de prévention

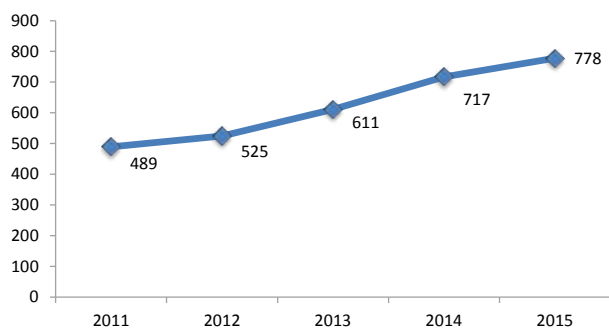
La croissance du nombre de partenariats locaux de prévention (PLP) a continué en 2015 avec plus de 100 nouveaux PLP en Flandre et en Wallonie. Proportionnellement, c'est en Wallonie que l'augmentation a été la plus forte, en passant de 59 à 103 PLP.



© Betty Bex

Fin 2015, 778 partenariats locaux de prévention étaient enregistrés en Belgique, dont 673 en Flandre, 103 en Wal-lonie et 2 dans la région de Bruxelles-Capitale.

Nombre de Partenariats locaux de prévention en Belgique



La composition du Comité d'accompagnement pour les Partenariats locaux de prévention sera revue afin d'être plus représentative de ce nouvel équilibre.

Prévention incendie

Les incendies domestiques provoquent chaque année des dizaines de victimes, dont 57 décès en 2015. C'est pourquoi il est de la plus haute importance de continuer à s'engager dans la prévention incendie.

■ Plus d'uniformité dans la réglementation

La prévention incendie concerne plusieurs niveaux de pouvoir. Tant les communautés, les régions que le gouvernement fédéral participent à l'élaboration de la réglementation. La réglementation dans les hôpitaux ou les obligations relatives aux détecteurs de fumée domestiques sont des exemples concrets de collaboration fructueuse.

■ Formation de 250 nouveaux conseillers en prévention incendie

La tâche de ces 250 nouveaux conseillers en prévention incendie est d'informer les citoyens de la meilleure façon de sécuriser leur habitation. Cela commence par la promotion des détecteurs de fumée et l'importance d'un plan d'évacuation.

Les conseillers en prévention incendie sont des membres du personnel du feu des zones de secours qui donnent aux citoyens des conseils à propos de la prévention incendie au sein de leur environnement, dans leur langue et gratuitement. Un rendez-vous avec un tel expert peut être fixé, entre autres, via : www.besafe.be/fr/conseiller-en-prevention-incendie.

Le SPF Intérieur soutient les conseillers en prévention incendie en leur fournissant du matériel tel que des panneaux d'information et en les tenant au courant des changements et évolutions dans leur domaine (ex. sur les différents détecteurs de fumée).

Sécurité football: plus d'incidents, plus de sanctions

La Cellule football est responsable de la coordination de la gestion de la sécurité lors de tournois de football, principalement dans les premières divisions. Elle veille à l'application de la « loi football ». Cette dernière se traduit notamment par des sanctions pour les clubs et les supporters qui transgressent cette loi.

En 2015, davantage d'incidents impliquant des supporters sont à constater. Le nombre de PV dressés par les services d'ordre a de ce fait augmenté, de même que le nombre de sanctions prononcées par la Cellule football.

Cette augmentation peut naturellement s'expliquer par les changements, saison après saison, tant des équipes en place que de leur composition et de leurs résultats sportifs. Ces facteurs variables ayant une influence sur les groupes de supporters pour lesquels se crée une autre dynamique.

En 2015, les services d'ordre ont rédigé 1.478 procès-verbaux pour atteinte à la « loi football ». Cela représente 348 PV de plus que l'an passé, tendance à la hausse depuis 3 ans. Au total, 9.634 mois d'interdictions de stade et 495.425 euros d'amendes ont été imposés en 2015.

CRÉATION DU FONDS JO VANHECKE

Le Fonds Jo Vanhecke a été créé sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin suite au décès de Jo Vanhecke, ancien directeur de la Cellule football et expert internationalement reconnu dans ce domaine. Ce Fonds a pour objectif de promouvoir les valeurs essentielles du football pour Jo : améliorer les aspects security, safety et service. Il soutient des projets visant à améliorer la sécurité football mais aussi la dimension sociale du football et plus précisément la promotion du respect, du fair-play, de la tolérance et de l'égalité. Outre le volet belge, un volet européen sera également mis au point et géré par l'UEFA et le Conseil de l'Europe.

Les dons sont les bienvenus par virement sur le compte IBAN : BE10 0000 0000 0404 et BIC : BPOTBE1 de la Fondation Roi Baudouin avec la mention « 151310 – Fonds Jo Vanhecke ».

Protection des personnes

En 2015, sur les 75 dossiers relatifs à **des personnes menacées** dans l'exercice de leur fonction, 57 ont nécessité la prise de mesures spécifiques de protection. L'augmentation du nombre de ces dossiers est principalement liée aux différentes menaces terroristes.

De conseils en techno-prévention jusqu'à une éventuelle protection rapprochée, en passant par exemple par des patrouilles de police, le Centre de Crise détermine les mesures de sécurité les plus adéquates après une analyse du dossier, en collaboration avec l'OCAM et les services de police et de renseignements. Cette même procédure est également suivie par le Centre de Crise dans sa mission de protection des VIP en visite en Belgique : plus de 2.700 en 2015, notamment lors de **12 sommets européens**.

Sécurité privée: vers une actualisation de la loi gardiennage

Le secteur de la sécurité privée est un partenaire privilégié dans une gestion intégrale de la sécurité. En concertation avec ce secteur, le SPF Intérieur a entamé une actualisation de la législation : première analyse de la législation existante, identification des points d'amélioration pour le futur.



Ce rapport a nourri la réflexion lors de la révision de la réglementation : élargissement des possibilités et des responsabilités du secteur privé dans certaines situations et ce, afin de leur permettre de jouer un rôle plus actif. En contrepartie, une attention particulière sera accordée aux contrôles visant à ce que le secteur assure une qualité de services et un professionnalisme toujours plus grands.

Le souhait du gouvernement est de pouvoir transmettre ce projet de loi au Parlement mi-2016.

SÉCURITÉ PRIVÉE : AUGMENTATION DU NOMBRE DE PV

Le secteur de la sécurité privée (gardiennage, sécurisation, détectives privés) est soumis à un contrôle strict. La régulation sur le terrain porte ses fruits. Le nombre de PV est en pleine croissance : de 674 en 2014, il progresse à 901 en 2015.

La croissance du nombre de PV rédigés par la police est encore plus remarquable : 806 en 2015 par rapport à 310 en 2014. Cette augmentation est une conséquence directe des visites sur le terrain accomplies dans les zones de police. Des sessions d'information à propos du fonctionnement de la Direction Contrôle ainsi que des sessions de sensibilisation à propos de la loi, les points d'attention lors de la rédaction de PV, ... ont été données dans 62 zones de police à des personnes de contact pour la sécurité privée.

Approche administrative des bandes criminelles de motards

Bon nombre d'autorités locales et de services de police ont constaté ces dernières années une intensification de l'activité des bandes criminelles de motards, principalement dans les régions frontalières belges.

En 2015, le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur considère la problématique des bandes criminelles de motards comme une priorité et ce, tant en Belgique qu'à l'échelle européenne. Un point d'action déterminant consiste à renforcer les mesures et instruments administratifs, en complément des actions entreprises par la police et la justice.

Au niveau local, cela se traduit notamment par un meilleur screening des demandes d'autorisation (par exemple, dans le cadre de l'exploitation d'un local pour un club). Par ailleurs, les mesures sont plus sévères à l'égard de motards criminels qui tentent, par l'intermédiaire des milieux de portiers, de s'infiltrer dans certains établissements de nuit et d'en prendre ainsi le contrôle.

Au sein du Benelux, la Belgique a coordonné en 2015 un groupe de projet chargé de se pencher sur l'amélioration de l'échange d'informations et de la coopération au niveau transfrontalier concernant l'approche des bandes de motards criminels dans l'Eurorégion Meuse-Rhin.

A l'échelle européenne, le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur a plaidé en 2015 pour l'élaboration d'une meilleure image policière de cette problématique de bandes, le renforcement de la coopération entre Etats membres et la poursuite des mesures administratives de lutte contre les bandes de motards criminels au sein de l'Union européenne.

Commission Rallyes : des conseils fructueux

Travailler sur le cadre légal existant pour responsabiliser davantage l'ensemble des partenaires et sécuriser au mieux un nombre important d'épreuves, tel est l'objectif de la [Commission en charge des rallyes automobiles](#) en Belgique. Depuis 1997, c'est au sein du Centre de Crise que la Commission examine les plans de sécurité de quelques 70 épreuves par an.



© Belga

Par son travail de sécurisation, mené en collaboration avec tous les acteurs concernés (SPF Mobilité, autorités communales et provinciales, police et fédérations sportives automobiles), la Commission Rallyes a permis de diminuer substantiellement le nombre d'accidents impliquant des spectateurs. En 2015, aucun accident impliquant des spectateurs ne s'est produit.

Les défis à venir résident dans la révision de la réglementation actuelle pour la simplifier et la recadrer, tout en imposant aux organisateurs des mesures qui ne sont encore aujourd'hui que des recommandations, comme l'obligation d'interdire tout public dans une zone de 10 mètres de part et d'autre de la route.

Démocratie et identité

Conférence élections : échanges internationaux de connaissance et d'idées

Du 30 mars au 2 avril 2015, une conférence sur les élections, organisée dans le cadre de la présidence par la Belgique du Conseil de l'Europe, s'est tenue au Palais d'Egmont à Bruxelles. Cette conférence de 4 jours a réuni des experts du monde entier, provenant tant d'administrations électorales que d'institutions internationales. Cette conférence a accueilli 160 participants venant de 60 pays différents.



© Peter Grouwels

Consultations du Registre national

Le nombre de transactions (consultations et modifications du Registre national) augmente chaque année. 798.752.271 transactions ont été enregistrées en 2015. C'est une augmentation de presque 15 % en comparaison avec 2014 (694.578.642 transactions).

Pour rendre possible cette augmentation de trafic de données et être en phase avec l'évolution technologique, le Registre national travaille en continu à la modernisation de ses logiciels et matériels. Ceci dans le but d'optimiser le fonctionnement au niveau de l'accessibilité, de la convivialité d'utilisation, des prestations, de la continuité et de la sécurité.

Documents d'identité

Le SPF Intérieur produit et délivre la carte d'identité électronique (eID), la Kids-ID et les titres de séjour électroniques pour les étrangers. En 2015, ce ne sont pas moins de 2.236.851 eID's qui ont été délivrées, soit presque le double (1.272.439) qu'en 2014.

Kids-ID pour les enfants qui résident à l'étranger

Depuis octobre 2015, les enfants belges de moins de 12 ans qui résident à l'étranger peuvent obtenir une Kids-ID comme document de voyage et d'identité. A l'étranger, la Kids-ID est demandée et retirée auprès du poste diplomatique ou de l'ambassade. Le SPF Affaires étrangères a collaboré à la réalisation de ce projet.

CHECKDOC : plus de 20.000 utilisateurs enregistrés

Grâce à CHECKDOC (www.checkdoc.be), il est possible de vérifier la validité de documents d'identité belges (passeport, carte d'identité, titre de séjour avec puce).

Fin 2015, CHECKDOC comptait 20.542 utilisateurs inscrits.

Le site web de CHECKDOC a été consulté 431.648 fois en 2015. Cela représente une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2014 (373.658 consultations).

DOC STOP : presque 275.000 documents d'identité annulés

DOC STOP (www.docstop.be) est un numéro gratuit (00800 2123 2123), joignable de partout dans le monde et permettant de signaler la perte ou le vol d'un document d'identité.

En 2015, 274.354 cartes perdues, volées ou



MODÈLE D'ARRÊTE DU BOURGEMESTRE ET D'ORDONNANCE DE POLICE DANS LE LIMBOURG

Dans le cadre de l'approche administrative et judiciaire des bandes de motards criminels, le service Police et Ordre public des services fédéraux du gouverneur du Limbourg a réalisé un modèle d'arrêté du bourgmestre « portant interdiction de regroupement de (...) et instauration d'une interdiction de rassemblement sur le territoire de la commune », ainsi qu'un modèle d'ordonnance de police du bourgmestre « portant interdiction d'organiser une activité par (...) et instauration d'une interdiction de rassemblement sur le territoire de la commune ».

Ces modèles s'inscrivent dans le cadre du soutien des autorités locales eu égard à l'approche policière administrative de ce phénomène.

endommagées ont pu être annulées via l'application DOC STOP (67,14 %) ou via les communes (32,86 %).

Renforcement des éléments de sécurité eID

Depuis le 1er mars 2014, la carte d'identité électronique est valable pour une durée de 10 ans, et non plus de 5 ans. Afin d'offrir une meilleure protection au citoyen, les éléments de sécurité numériques de la puce électronique ont été adaptés.

En 2015, un certain nombre de caractéristiques externes de la carte ont également été modifiées et les différentes couches de sécurité physiques de la carte ont été personnalisées. Un hologramme adapté et plus sûr utilisant les technologies les plus récentes figure également sur l'eID. Tous ces éléments de sécurité adaptés sont censés compliquer davantage la falsification de la carte.



Poursuite de la lutte contre la fraude à l'identité

La fraude à l'identité est un problème en constante augmentation qui peut avoir de graves conséquences. Par le passé, différentes initiatives ont été prises dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'identité et cette lutte s'est poursuivie en 2015. Les communes sont dans ce domaine un partenaire important. Un fonctionnaire de référence a été désigné en leur sein : le SPOC (Single Point of Contact) communal pour la fraude à l'identité.

Ce SPOC collecte des informations et les échanges avec des collègues, conseille d'autres fonctionnaires de sa commune, participe à des sessions d'information,... Le but est de créer un réseau de spécialistes dans le domaine de la fraude à l'identité. En décembre 2015, 96 % des communes avaient désigné leur SPOC.

Révision et modernisation de « Mon Dossier »

Grâce à l'application « Mon Dossier », le citoyen peut vérifier en ligne ses informations au Registre national, signaler des erreurs et vérifier qui a consulté ses informations au cours des 6 derniers mois. Le citoyen peut en outre télécharger et imprimer de nombreux documents officiels extraits des registres de la population. La présentation est désormais identique pour tous les certificats, reprenant le sceau du Royaume de Belgique ainsi que la mention complète « SPF Intérieur – Registre national ».

Outre la révision de cette application, le webservice pour les communes a également été modernisé. En plus des fichiers textes uniquement délivrés auparavant, le webservice permet à présent d'obtenir des fichiers PDF signés par le Registre national et pourvus de tous les logos nécessaires. Les communes peuvent intégrer gratuitement ce webservice à leur guichet électronique existant ou en équiper des bornes électroniques.

Asile et Migration

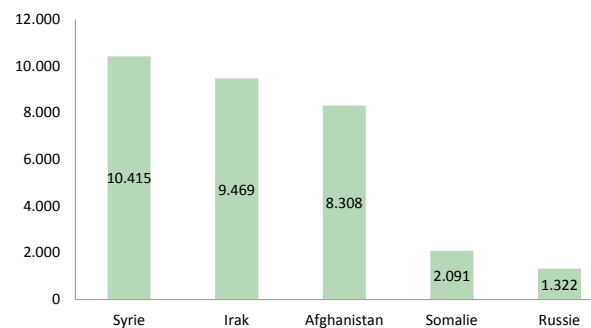
Crise de l'asile : une réaction rapide en Belgique

Malgré l'importante augmentation du nombre de demandes d'asile, la Belgique a pu grâce aux mesures qu'elle a prises – comme le renforcement rapide et significatif de ses instances d'asile et l'augmentation de ses capacités d'accueil - respecter ses obligations internationales en matière d'accueil et de protection internationale.

Augmentation du nombre de demandes d'asile

En 2015, l'Office des étrangers a enregistré 35.476 demandes d'asile. Cela correspond à 44.760 personnes (en incluant les mineurs accompagnés) et représente une augmentation de 96 % en comparaison avec 2014. La plupart des demandeurs d'asile proviennent de pays suivants : Syrie, Irak et Afghanistan.

Top 5 des demandes d'asile par pays d'origine en 2015



Par ailleurs, on constate une importante augmentation du nombre de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) qui ont demandé l'asile en 2015, soit 3.919 demandes enregistrées. Nous devons toutefois constater qu'après vérification, un nombre relativement élevé de ces demandeurs étaient en fait majeurs au moment de leur demande.

Engagements, mobilité interne et travail durant le week-end

Pour faire face à la crise de l'asile, l'Office des étrangers a engagé 93 agents pour ses services centraux situés à Bruxelles et 67 agents pour les centres fermés. Les procédures de sélection ont été rapidement exécutées grâce à l'efficacité des services d'encadrement P&O du SPF et de Selor.

Le SPF Intérieur a pu également bénéficier du soutien en personnel d'autres SPF et institutions fédérales. Une quinzaine de membres du personnel d'autres administrations a été mise à la disposition de l'Office des étrangers pour une période déterminée. Cette aide externe a été très appréciée et démontre la solidarité et la collégialité existante entre les administrations et leurs fonctionnaires dirigeants.

Au sommet de la crise de l'asile, les collaborateurs de certains services de l'Office des étrangers ont travaillé durant le week-end : interviews de demandeurs d'asile et tâches administratives pour le suivi des nombreux dossiers. Cette réorganisation du travail a permis de réaliser 500 interviews supplémentaires par mois.



© Dieter Telemans

Le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) a également vu sa charge de travail augmenter : de 5.589 dossiers à désormais 11.305.

120 nouveaux collaborateurs sont venus progressivement grandir les rangs du CGRA. Les nouveaux officiers de protection suivent une formation spécifique et bénéficient d'un encadrement afin d'une part, de devenir opérationnels dans les plus brefs délais, et d'autre part, de maintenir une attention particulière à la qualité du traitement des demandes. A court terme, le nombre de décisions passera en moyenne de 1.300 à 2.500 par mois.

Taux de reconnaissance en Belgique

En 2015, le CGRA a estimé dans 60,7 % des décisions sur le fond que le demandeur d'asile avait effectivement besoin d'une protection internationale.



© Dieter Telemans

Il s'agit au total de 8.122 décisions, pour 10.783 personnes (y compris les enfants mineurs qui accompagnent leurs parents) :

- 50,5 % de décisions de reconnaissance du statut de réfugié ;
- 10,2 % de décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire.

Le taux de protection de 60,7 % atteint en 2015 représente une augmentation par rapport à 2014 (46,8 %) et 2013 (29,4 %). La majorité des statuts de protection en 2015 ont été accordés aux ressortissants syriens (3.875 personnes), afghans (990) et irakiens (963).

Aspects de sécurité nationale

Lors du traitement d'une demande d'asile, le CGRA examine en premier lieu si le demandeur a une crainte fondée d'être persécuté ou risque réellement de subir des atteintes graves en cas de retour éventuel dans son pays d'origine. Une nouvelle loi est entrée en vigueur en septembre 2015 : elle oblige le CGRA à tenir compte des situations pour lesquelles le demandeur d'asile représente un danger pour la société ou la sécurité nationale.

Afin d'exécuter cette mission, le CGRA a élaboré une politique spécifique axée sur la sensibilisation interne, le développement d'outils de recherche, un suivi accru en cas d'indications d'une menace et la collaboration avec les services de renseignements. De cette manière, les personnes qui représentent un danger pour notre vie en société peuvent être détectées à temps.

Collaboration pratique en Europe

Le CGRA soutient totalement les initiatives de collaboration pratique coordonnées par le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et peut certainement être considéré comme un pionnier pleinement engagé. Des agents du CGRA ont en effet suivi les modules de formation d'EASO et des experts du CGRA ont participé à la rédaction des rapports conjoints relatifs aux informations sur les pays d'origine (COI). Le CGRA a collaboré au développement d'instruments de qualité pour les demandeurs d'asile en situation de vulnérabilité et il a soutenu des projets pilotes sur l'examen commun des demandes d'asile.

En outre, la Belgique a démontré en 2015 sa solidarité avec les Etats membres dont le système d'asile a été soumis à une énorme pression. Plusieurs agents ont apporté leur soutien aux instances d'asile bulgares, italiennes et grecques durant quelques semaines ; tout comme avec les hotspots, dans le cadre du processus de relocalisation. En 2016, la Belgique poursuivra ses efforts en faveur d'une collaboration pratique en matière d'asile.

Important élargissement du programme belge de réinstallation

En 2015, la Belgique a considérablement élargi son programme de réinstallation. Elle a ainsi accueilli 276 réfugiés, essentiellement des réfugiés syriens du Liban, mais aussi 88 réfugiés congolais du Burundi.

Dans le cadre du Programme européen de réinstallation (European Resettlement Scheme), approuvé le 20 juillet 2015 par tous les Etats membres européens et par lequel ceux-ci proposeront plus de 22.000 places de réinstallation en 2015, 2016 et 2017, la Belgique s'est engagée à accueillir 1.100 réfugiés.

Délivrance plus rapide de documents de l'état civil

Le CGRA délivre des documents d'état civil aux réfugiés et apatrides reconnus. L'augmentation du nombre de décisions de reconnaissance a entraîné un arriéré d'environ 2.500 dossiers en 2014. En 2015, le CGRA a notamment enregistré 12.066 demandes d'attestations de réfugiés, 6.461 demandes de certificats d'identité et 4.972 demandes de certificats de naissance.



© Dieter Telemans

Le CGRA a lancé un plan d'action en vue de résorber l'arriéré et de maîtriser plus efficacement le nouveau flux entrant. Des mesures internes et une procédure simplifiée ont permis de délivrer plus rapidement les attestations et les certificats. A la mi-mars 2015, l'arriéré était ainsi totalement résorbé. Grâce à la nouvelle procédure écrite, le CGRA a pu réaliser des économies substantielles en termes d'heures de travail, de frais d'envoi et de traduction.

NOUVEAU SITE WEB DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES

En tant qu'instance d'asile centrale, le CGRA tient à informer le visiteur de la manière la plus claire et la plus simple possible quant à son fonctionnement et à la procédure d'asile belge. Pour la première fois, le CGRA propose également des informations relatives à la politique de protection qu'il mène, tant concernant certains thèmes importants que des pays d'origine spécifiques.



Le nouveau site répond mieux encore aux attentes de l'utilisateur final. Les demandeurs d'asile, les avocats, les journalistes et les autres intéressés peuvent ainsi naviguer facilement sur le site pour y trouver le plus rapidement possible l'information qui les concerne. Une représentation visuelle de la procédure d'asile permet au visiteur d'en suivre facilement les différentes étapes et de mieux les comprendre.

Retour

Augmentation de la capacité d'accueil dans les centres fermés

La capacité d'accueil dans les centres fermés de l'Office des étrangers a augmenté de façon considérable. Un bloc rénové de 64 lits a été rouvert dans le Centre pour illégaux de Merksplas. La capacité totale du centre est passée à 107 habitants. L'achèvement du projet de rénovation offre un double avantage : plus de places d'accueil et un meilleur confort de séjour. Sur le plan organisationnel, le changement principal réside

dans l'adaptation du régime de vie, avec une évolution vers de plus petits endroits de vie pour plus de vie privée.

Le Centre de rapatriement 127bis à Steenokkerzeel a remis en usage une aile de 40 places. La capacité totale du centre a été portée à 120 habitants grâce au recrutement de personnel supplémentaire. D'autre part, du fait de sa localisation à l'aéroport, le centre dispose de 18 places supplémentaires pour les habitants d'autres centres qui y séjournent une nuit avant leur départ.

Rapatriements directs d'étrangers en séjour illégal au départ des prisons et des centres fermés

Une des priorités de la politique d'éloignement du gouvernement belge est de rapatrier les personnes en séjour irrégulier qui ont commis des délits. La bonne collaboration entre l'Office des étrangers et la direction générale des Etablissements pénitentiaires du SPF Justice a permis d'augmenter de façon significative les rapatriements de criminels étrangers n'ayant pas droit au séjour en Belgique.

En 2015, 1.437 personnes ont été éloignées après avoir purgé une peine de prison ou après avoir été mises sous mandat d'arrêt, ce sont 812 personnes de plus qu'en 2014. Plus de la moitié (779) ont été directement rapatriées à partir des établissements pénitentiaires. Les autres ont transité par un centre fermé en attendant l'organisation de leur retour. L'objectif est d'augmenter encore le nombre de rapatriements de criminels en 2016, et de préférence directement à partir des prisons.

Vols sécurisés

Les vols sécurisés permettent l'éloignement forcé d'un groupe de personnes en séjour irrégulier de la même nationalité ou de plusieurs nationalités. La Belgique a organisé 15 vols de ce type, parfois pour une opération de retour nationale, parfois en collaboration avec d'autres Etats membres de l'Union européenne ou Etats associés. Les principales destinations étaient les pays des Balkans, la République démocratique du Congo, le Nigéria et la Géorgie.

Contentieux des étrangers

Recrutements et plan de rattrapage en vue de réduire l'arriéré

Au 1er janvier 2015, le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) avait un arriéré de 27.326 recours pour lesquels un arrêt n'avait pas encore été rendu dans les 3 mois suivant l'introduction. Le premier Président a par conséquent demandé du personnel supplémentaire au gouvernement. Lors de la création du Conseil en 2007, on tablait sur 15.900 recours par an. En 2012-2015, le CCE a toutefois été confronté à un afflux annuel moyen de 26.313 recours (soit 65 % de plus). Or l'effectif n'a augmenté que de 14 % (de 237 à 270 agents).

Afin de réduire l'arriéré dans le contentieux en migration, un plan de rattrapage a été initié : le CCE a obtenu des crédits supplémentaires destinés à l'engagement d'1 magistrat, de 4 greffiers et de 13 attachés. Côté néerlandophone, un projet pilote a été lancé et une « cellule de rattrapage » a été créée. Côté francophone, la capacité a été accrue pour résorber l'arriéré.



© Rudi Jacobs

Grâce à ces mesures, l'arriéré global est passé de 27.326 à 22.414 recours en l'espace d'un an. C'est la première fois en 5 ans que l'arriéré a été réduit.

Nombre record d'arrêts

Depuis sa création, le Conseil du contentieux des étrangers n'a jamais rendu autant d'arrêts qu'en 2015, soit 22.850. Le nombre d'arrêts rendus par le CCE dans le contentieux de migration a augmenté de 53 %, passant de 9.812 en 2014 à 15.068 en 2015

Nombre record de recours en extrême urgence

Le nombre de recours introduits en extrême urgence n'a jamais été aussi élevé, à savoir 1.168 en 2015 contre 986 en 2014, ce qui constituait déjà un nombre exceptionnel. La procédure en extrême urgence est très contraignante dès lors que le Conseil du contentieux des étrangers est en principe censé traiter ces recours dans un délai de 48 heures.

Organisation

Augmentation de l'effectif

Le SPF Intérieur comptait 5.550 collaborateurs fin 2015 (contre 5.498 fin 2014). Si début de l'année 2015, le nombre de membres du personnel a diminué, les nouveaux agents venus renforcer les instances d'asile ont maintenu le nombre total stable.

Directions générales et services

Nombre de collaborateurs fin 2015

Direction générale Sécurité civile	688
Direction générale Sécurité et Prévention	203
Direction générale Centre de Crise	93
Direction générale Institutions et Population	401
Direction générale Office des étrangers	1.938
Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides	540
Conseil du contentieux des étrangers	287
Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM)	13
Services d'appui interne	61
Service d'encadrement Personnel et Organisation	203
Service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion	20
Service d'encadrement Technologie de l'Information et de Communication	62
Audit et Inspection internes	8
Services fédéraux des Gouverneurs	367
Centres de Secours	666

Total

5.550

Fin 2015, l'âge moyen du personnel s'élevait à 43 ans. Parmi les membres du personnel, nous comptons 2.831 hommes (51,01 %) et 2.719 femmes (48,99 %). Parmi les membres du personnel de niveau A2 ou supérieur (488), le nombre d'hommes s'élevait à 269 (55,12 %) contre 219 pour les femmes (44,88 %). 56,31 % des agents étaient néerlandophones, contre 43,69 % de francophones. L'effectif se composait de 29,19 % d'agents contractuels et de 70,81 % d'agents statutaires.

Géographiquement parlant, près de 47 % des agents (2.604 collaborateurs) ne travaillent pas auprès des services centraux à Bruxelles mais dans :

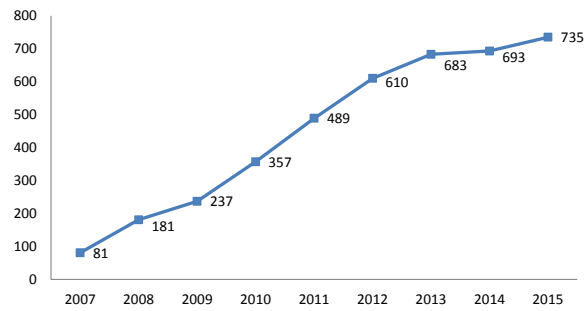
- les centres fermés de l'Office des étrangers (754 collaborateurs) ;
- les centres d'appels urgents (666 collaborateurs) ;

les unités opérationnelles de la Protection civile (552 collaborateurs) ;

- les services fédéraux des gouverneurs (367 collaborateurs) ;
- les communes pour la délivrance de la carte d'identité électronique (184 collaborateurs) ;
- les services régionaux du Registre national (47 collaborateurs) ;
- le Service central de traduction allemande (34 collaborateurs).

Le nombre de télétravailleurs au sein du SPF Intérieur a également augmenté en 2015 : il est passé de 693 en 2014 à 735 à la fin de l'année 2015. Cela représente plus de 20 % des membres du personnel qui exercent une fonction permettant le télétravail.

Nombre de télétravailleurs



Bien-être en équipe

Après une phase d'essai en 2014, une vingtaine d'équipes (environ 450 collaborateurs) ont pris part à ce projet bien-être. Sur la base des résultats d'un questionnaire, les responsables de service bénéficiaient d'un coaching individuel. Ils ont ensuite eu, sous la direction d'un coach externe, un entretien avec leur équipe sur quelques thèmes qui concernaient spécifiquement leurs collaborateurs. Ces entretiens ont donné lieu à des plans d'action concrets visant à favoriser le bien-être dans chaque équipe.

Plus de 600 call-takers de 20 centres d'appels urgents ont en outre été interrogés au sujet de leur bien-être sur leur lieu de travail.

Obtention du label EMAS

Le SPF Intérieur a obtenu en 2015 le label EMAS pour le bâtiment situé rue de Louvain 1-3 à Bruxelles. EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) est une norme européenne qui définit un système d'amélioration continue des prestations environnementales d'une organisation : consommation d'énergie, de courant, d'eau et de papier, recyclage des déchets, mobilité, achats durables,...

Un système de management environnemental a, entre autres, été introduit. Il aide au suivi des actions menées pour atteindre les objectifs environnementaux. Ce système de management environnemental a été positivement évalué, ce qui a permis au SPF d'obtenir l'enregistrement EMAS.

Participation aux festivités du 21 juillet

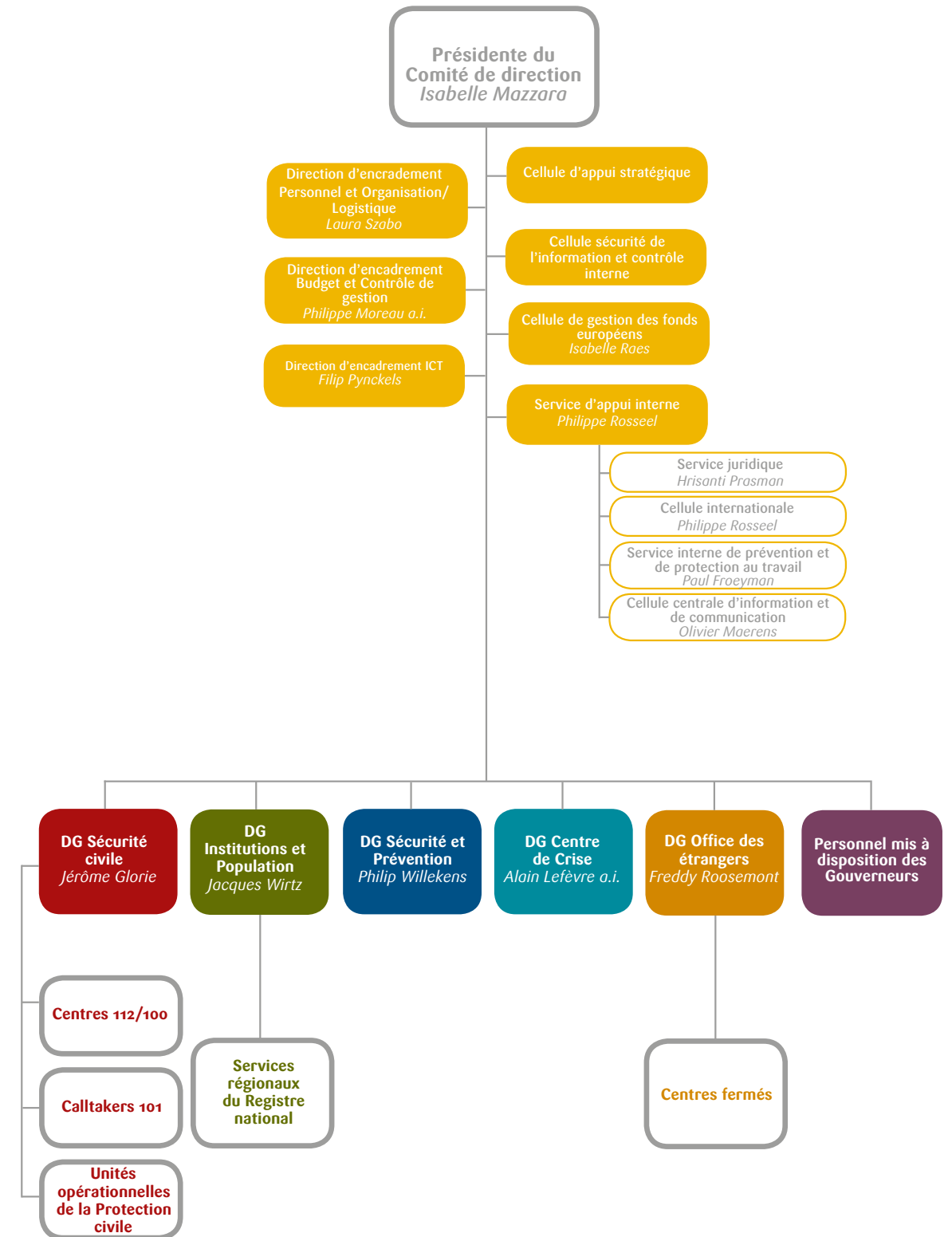
Comme le veut la tradition, le SPF Intérieur a participé activement aux festivités du 21 juillet. Elles avaient pour thème en 2015 la collaboration au quotidien et la complémentarité des missions des différents services.

Dans le « Village sécurité IBZ » installé au Sablon et rue de la Régence à Bruxelles, de nombreuses animations et démonstrations étaient au programme : jeux d'eau, grande échelle, exercices de réanimation, distribution de ballons, puzzle « carte d'identité électronique », démonstrations de maîtres-chiens, désincarcération d'un véhicule, jeux sur la prévention des vols et des incendies,...



© Peter Pollet

Organigramme au 1^{er} juillet 2016



Projets pour 2016

Réforme de la sécurité civile

Maintenant que le premier volet de la réforme de la sécurité civile – dont la création des zones de secours – est réalisé, l'accent est mis en 2016 sur le renforcement des unités opérationnelles de la Protection civile. Le but est que la Protection civile évolue vers un corps de spécialistes dans le domaine CBRN et dans le « search and rescue » de personnes. La modernisation du statut des collaborateurs impliqués est également au programme.

Réforme de la loi sur la sécurité privée

Dans les années qui viennent, les entreprises privées joueront un rôle toujours plus important dans le cadre de la sécurité publique et la réforme du secteur de la sécurité sera entreprise afin de garantir la sécurité du citoyen. Le cadre législatif sera évalué (loi sur la sécurité privée, détectives privé, loi SAC) et le gouvernement devra veiller dans sa gestion des autorisations à atteindre des standards de qualité minimale en regard d'un screening et d'un contrôle bien développé. La garantie du gouvernement dans le domaine de la fiabilité sur le plan de la sécurité devra être remplie dans le futur de façon plus conséquente et donc plus large (pour plus d'entreprises) et plus en profondeur.

L'évaluation de la loi pour la sécurité privée est unique dans le sens que quatorze partenaires externes sont consultés à cet effet. Pour l'évaluation de la loi SAC, les autorités locales sont consultées : 333 bourgmestres ont donné leur avis via une enquête.

Innovation technologique

La population attend d'une administration moderne qu'elle travaille de façon efficiente et orientée client. Le SPF Intérieur, soutenu par l'innovation technologique, veut rencontrer ces attentes en s'inscrivant

dans des processus performants. De nombreux projets se retrouvent dans le contrat d'administration afin de concrétiser cet objectif : des projets sont en exécution au sein de chaque direction générale pour intégrer cette impulsion d'innovation.

Ainsi la capacité et l'ouverture du Registre national seront augmentées en 2016 et de nouvelles fonctionnalités pourront être introduites au profit du citoyen. Pensez par exemple au document électronique de base pour chaque type de carte d'identité ainsi qu'à la gestion des documents pour les personnes dans le registre protocolaire. Un service plus personnalisé dans le cadre de la délivrance des cartes d'identité est également à l'étude.

PNR : enregistrement et traitement des données passagers

Une des 18 mesures prioritaires mise en avant par le gouvernement dans la lutte contre le terrorisme est l'enregistrement et le traitement des données passagers (PNR). Au niveau européen, la directive PNR a été approuvée après un long processus. Une unité opérationnelle (Passenger Information Unit) sera créée dans chaque Etat membre. En Belgique, celle-ci sera établie au Centre de Crise.

L'analyse de ces données passagers au moyen de profils de risque et d'une comparaison de ces données avec extraction à partir des bases de données des services de police, de renseignement et de sécurité peut signifier une plus-value substantielle dans l'approche du terrorisme et du grand-banditisme.

Les services de sécurité et de renseignement peuvent notamment anticiper sur le territoire belge la présence de personnes signalées ou de personnes qui tombent dans les profils de risque. Des phénomènes peuvent également être mesurés dans le domaine des modi operandi.

Be-Alert élargi aux SMS

Le projet pilote Be-Alert deviendra une réalité en 2016 pour tous les acteurs de la sécurité civile et policière. Cette application sera utilisée dans le cadre des plans locaux de prévention sauf pour les services fédéraux des gouverneurs et les communes. De plus nombreuses synergies sont prévues avec la police et le centre d'appels 112.

Be-Alert sera d'ailleurs complété avec le développement de la technologie Alert-SMS, résultat d'une collaboration étroite avec les opérateurs de téléphonie mobile. Via cette technologie, des messages pourront être envoyés, en fonction d'une situation d'urgence spécifique, vers les personnes qui se trouvent dans une zone géographique spécifique, sans qu'ils ne doivent s'inscrire au préalable et dans le respect de leur droit à la vie privée.

Contact

Service public fédéral Intérieur

Rue de Louvain 1, 1000 Bruxelles

T 02 500 21 11

F 02 500 21 28

info@ibz.fgov.be

www.ibz.be

Facebook :

[@spfinterieur.fodbinnenlandsezaken](https://www.facebook.com/spfinterieur.fodbinnenlandsezaken)

Direction générale Sécurité civile

Rue de Louvain 1, 1000 Bruxelles

T 02 500 22 31

F 02 500 23 65

com.svc@ibz.fgov.be

www.securitecivile.be

Twitter : [@CivilSecurityBe](https://twitter.com/CivilSecurityBe)

Facebook : [@civilprotectionBE](https://www.facebook.com/civilprotectionBE)

Direction générale Sécurité et

Prévention Boulevard de Waterloo 76,

1000 Bruxelles T 02 557 33 99

F 02 557 33 67

yvs@ibz.fgov.be

www.besafe.be

Direction générale Centre de Crise

Rue Ducale 53, 1000 Bruxelles

T 02 506 47 11

F 02 506 47 09

centredecrise@ibz.fgov.be

www.centredecrise.be

Twitter : [@CrisiscenterBE](https://twitter.com/CrisiscenterBE)

Facebook : [@CrisiscenterBE](https://www.facebook.com/CrisiscenterBE)

Direction générale Institutions et Population

Park Atrium, rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles

T 02 518 21 16

F 02 518 26 16

helpdesk.belpic@rrn.fgov.be

www.ibz.rrn.fgov.be

Direction générale Office des Etrangers

WTC II, chaussée d'Anvers 59B, 1000 Bruxelles

T 02 793 80 00

F 02 274 66 91

infodesk@ibz.fgov.be

www.dofi.fgov.be

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

WTC II, boulevard Albert II 26A, 1000 Bruxelles

T 02 205 51 11

F 02 205 51 15

cgra.info@ibz.fgov.be

www.cgra.be

Conseil du Contentieux des Etrangers

Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles

T 02 791 60 00

F 02 791 62 26

info.rvv-cce@ibz.fgov.be

www.rvv-cce.be

Contenu

Avant-propos	3
Faits marquants	4
Chiffres marquants	4
Sécurité	8
Gestion de crise	8
Analyse de la menace et mesures de sécurité	8
Renforcement du rôle de l'OCAM	8
Améliorer la gestion de crise par une meilleure collaboration : nouveau portail de sécurité en ligne : ICMS	9
Sécurité par secteur	9
Sécurité lors de grands événements	9
Nouveaux centres de crise provinciaux	9
Communication de crise efficace	10
Numéro d'information 1771, site web et médias sociaux après les attentats de Paris	10
Des équipes spécialisées : 7 activations de la Team D5	10
Be-Alert : alerter la population	11
Planification d'urgence	11
Création de plans d'urgence et d'intervention	11
S'exercer pour toujours s'améliorer	11
Soutien des communes	12
Sécurité civile	12
La Protection civile mobilisée sur tous les fronts	13
Près de 4.000 interventions en 2015	13
<i>Démantèlement de stupéfiants</i>	13
<i>Enveloppes et colis suspects</i>	13
Renforcement des spécialités	14
<i>Investissement dans du matériel CBRN</i>	14
<i>Convention relative au soutien des équipes canines de secours</i>	14
Collaboration internationale	15
<i>Exercice catastrophe européen « inondations » à Anvers</i>	15
<i>USAR conserve son label des Nations Unies</i>	15
Réforme de la sécurité civile	15
Accompagnement et soutien	16
Lancement de la Centrale de marchés	16
Changements réglementaires	16
<i>Certificat d'aptitude fédéral</i>	16
<i>Examen médical préventif périodique</i>	16
<i>Nouvel arrêté royal relatif aux formations</i>	17
Les centres de secours 112/100	17
Nouvelles centrales téléphoniques	17
Manuel belge de régulation pompier	17
Politique de sécurité	17
Prévention du radicalisme	17
Coordination du groupe de travail Prévention	17
Soutien pour les projets dans les villes et communes	17

Equipe d'intervention mobile pour le soutien des autorités locales	17
Outils de formation Bounce : améliorer la résilience des jeunes	19
Prévention cambriolage : « 1 jour sans » reçoit un accueil favorable	19
Plus de 100 nouveaux plans locaux de prévention	19
Prévention incendie	20
Plus d'uniformité dans la réglementation	20
Formation de 250 nouveaux conseillers en prévention incendie	20
Sécurité football: plus d'incidents, plus de sanctions	20
Protection des personnes	20
Sécurité privée: vers une actualisation de la loi gardiennage	21
Approche administrative des bandes criminelles de motards	22
Commission Rallyes : des conseils fructueux	22
Démocratie et identité	23
Conférence élections : échanges internationaux de connaissance et d'idées	23
Consultations du Registre national	23
Documents d'identité	23
Kids-ID pour les enfants qui résident à l'étranger	23
CHECKDOC : plus de 20.000 utilisateurs enregistrés	23
DOC STOP : presque 275.000 documents d'identité annulés	23
Renforcement des éléments de sécurité eID	24
Poursuite de la lutte contre la fraude à l'identité	24
Révision et modernisation de « Mon Dossier »	24
Asile et migration	25
Crise de l'asile : une réaction rapide en Belgique	25
Augmentation du nombre de demandes d'asile	25
Engagements, mobilité interne et travail durant le week-end	25
Taux de reconnaissance en Belgique	26
Aspects de sécurité nationale	26
Collaboration pratique en Europe	26
Important élargissement du programme belge de réinstallation	26
Délivrance plus rapide de documents de l'état civil	27
Retour	27
Augmentation de la capacité d'accueil dans les centres fermés	27
Rapatriements directs d'étrangers en séjour illégal au départ des prisons et des centres fermés	28
Vols sécurisés	28
Contentieux des étrangers	28
Recrutements et plan de rattrapage en vue de réduire l'arriéré	28
Nombre record d'arrêts	28
Nombre record de recours en extrême urgence	28
Organisation	29
Augmentation de l'effectif	29
Bien-être en équipe	30
Obtention du label EMAS	30
Participation aux festivités du 21 juillet	30
Organigramme	31
Projets pour 2016	32
Réforme de la sécurité civile	32
Réforme de la loi sur la sécurité privée	32
Innovation technologique	32
PNR : enregistrement et traitement des données passagers	32
Be-Alert élargi aux SMS	33
Contact	34